



Signataire : Diane Barbier-Mueller

Date de dépôt : 6 mai 2026

Question écrite

Le Conseil d'Etat entend-il renforcer la prise en compte du cancer de la prostate dans la politique cantonale de prévention des cancers au regard de son incidence ?

Selon les dernières données de monitoring du cancer en Suisse¹ publiées par l'Office fédéral de la statistique, le cancer de la prostate constitue le cancer le plus fréquemment diagnostiqué avec environ 8300 nouveaux cas annuels. A titre de comparaison, le cancer du sein représente un peu moins de 6800 cas par an, et le cancer colorectal environ 2500 cas chez les hommes, et 2000 chez les femmes.

Malgré cette réalité épidémiologique, les politiques publiques de prévention et de dépistage ne semblent pas refléter cette hiérarchie en termes d'incidence. En effet, dans son communiqué hebdomadaire du 5 mars 2025, le Conseil d'Etat a annoncé le renouvellement du contrat de prestations avec la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer, pour un montant de plus de 6,8 millions de francs sur la période 2025-2028. Ce contrat cible spécifiquement la prévention et le dépistage des cancers du sein et du côlon, ainsi qu'un projet pilote concernant le cancer du col de l'utérus, sans mention du cancer de la prostate.

Malgré des interpellations, le Conseil d'Etat se réfugie derrière un alignement sur les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique et de la Ligue suisse contre le cancer, lesquelles privilégient actuellement les cancers du sein et colorectal pour les programmes de dépistage organisés. Toutefois, l'Office fédéral de la santé publique rappelle que, dans le système fédéral suisse, la mise en œuvre des programmes de dépistage relève de la

¹ <https://cancer-monitorage.bfs.admin.ch/fr/comparaison/nouveaux-cas/>

compétence des cantons. Il précise également que le dépistage préventif du cancer de la prostate ne figure pas parmi les prestations remboursées par l'assurance obligatoire des soins. Enfin, il indique qu'un nouveau plan national contre le cancer est en cours d'élaboration et devrait être adopté en 2026. Oncosuisse indique sur son site internet que le nouveau plan national contre le cancer devrait être adopté par le Conseil fédéral en été 2026.

Ainsi, il apparaît qu'un décalage existe entre, d'une part, la fréquence élevée du cancer de la prostate et, d'autre part, l'absence de programme structuré de dépistage de ce cancer. Cette situation soulève également la question de la sensibilisation des hommes à cette maladie, alors même que les politiques cantonales mettent l'accent sur d'autres cancers.

Dans ce contexte, il paraît légitime de s'interroger sur la cohérence, l'équité et l'efficacité de la politique cantonale de prévention.

Je prie donc le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- *Comment le Conseil d'Etat explique-t-il le fait que le cancer de la prostate, pourtant le plus fréquent en Suisse, ne fasse pas l'objet à ce jour d'une stratégie structurée de prévention et de sensibilisation comparable à celle mise en place pour d'autres cancers ?*
- *Le Conseil d'Etat envisage-t-il de renforcer la prise en compte du cancer de la prostate dans les programmes cantonaux de prévention et de promotion de la santé, notamment dans le cadre du contrat de prestations avec la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer ? Quelles actions concrètes, au-delà des recommandations générales, sont prises pour sensibiliser les hommes au cancer de la prostate et les encourager à en parler avec leur médecin ?*
- *Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'adéquation entre, d'une part, l'incidence des différents cancers et, d'autre part, les moyens financiers et les dispositifs de prévention qui leur sont consacrés ?*
- *Dans la perspective de l'adoption prochaine du plan national contre le cancer, élaboré notamment sous l'égide de l'Office fédéral de la santé publique et d'Oncosuisse, le Conseil d'Etat entend-il défendre une meilleure prise en compte du cancer de la prostate ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.